



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sous la Présidence  
de Madame Tania GALVANI  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la Ville de  
Pointe-à-Pitre

4<sup>ème</sup> séance de l'année  
Lundi 15 avril 2024

Convocation adressée aux élus  
Le 9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Henri ANGELIQUE  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BONNETO  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
Badi FADDOUL  
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE  
Madly PAULIN-GARGAR  
Myriame LACROSSE  
Bruno FANFANT  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Danita LEBRERE  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS ALPHONSE  
Sandra ENJARIC  
Claude BARFLEUR  
Mehdi KEITA  
Loïc MARTOL  
Marie-Eugène TROBO-  
THOMASEAU

ABSENTS

Harry DURIMEL  
Cécile BOUCAUD  
(*Proc. A. SOREZE-  
EUGENE*)  
Georges BREDENT  
(*proc. J. LOUIS*)  
Michèle ROBIN-CLERC  
(*proc. M. PAULIN-GARGAR*)  
Jacques BANGOU  
(*proc. S. ENJARIC*)  
Jean-Charles SAGET  
Evelyne DEMOCRITE  
Monique DECASTEL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET ANNEXE « MAISON DE QUARTIER BERGEVIN »

19/ 15 avril 2024

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET ANNEXE « MAISON DE QUARTIER BERGEVIN »**

**Vu** l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion.

**Considérant** le rapport de présentation du Compte Administratif 2023 relatif au budget annexe «Maison de Quartier Bergevin »,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**L'unanimité des suffrages exprimés et sept abstentions (7) :**

M. Badi FADDOUL, M. Jacques BANGOU, Mme Sandra ENJARIC, M. Claude BARFLEUR,  
M. Mehdi KEITA, M. Loïc MARTOL, Mme Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

**Le Maire ne prend pas part au vote**

**Article 1 :** les résultats de clôture 2023 relatifs au budget annexe « Maison de Quartier Bergevin » :

- Résultat de fonctionnement 2023 :	0.00 €
- Solde d'exécution d'investissement 2023 :	407 852.61 €
- Solde restes à réaliser 2023 :	- 381 997.64 €
<b>Soit un résultat global de clôture 2023 :</b>	<b>25 854.97 €</b>

**Article 2 :** Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.



Pointe-à-Pitre, le 15 avril 2024

Le Maire

**Harry DURIMEL**